

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/02/2020
Réuni le : 18/02/2020
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

IFAC (formation BAFA) - convention d'utilisation des locaux scolaires, année civile 2020.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'IFAC relative à l'utilisation des locaux scolaires pour l'année civile 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/02/2020
Réuni le : 18/02/2020
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

EFS : convention de cession de produits à usage de laboratoire, d'enseignement ou de recherche.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Etablissement Français du Sang relative à la cession de produits à usage de laboratoire, d'enseignement ou de recherche.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ghesquiere
Prénom : Helene
Signé le: 01/03/2020 18:25:01

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Désaffectation de crédits

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/02/2020
Réuni le : 18/02/2020
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

désaffectation crédits: le CA donne l'autorisation de désaffecter 25363€ de crédits non utilisés depuis l'exercice 2013 (prescription quadriennale) et présents au compte 441941 (subventions ASP non réclamées)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/02/2020

Réuni le : 18/02/2020

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

le CA vote la DBM 3 qui prévoit l'utilisation en recettes de crédits atteints de prescription quadriennale et en dépenses leur utilisation afin de répondre aux besoins de la réforme du lycée

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/02/2020
Réuni le : 18/02/2020
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 06/02/2020

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;
 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA donne un avis favorable à l'emploi de la DGH présentée et au postes présentés pour la rentrée 2020.
L'emploi définitif de la DGH sera proposé au vote en Mai 2020 suite aux inscriptions .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Ghesquiere
Prénom : Helene
Signé le: 01/03/2020 18:25:09

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/02/2020
Réuni le : 18/02/2020
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 06/02/2020,
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le Conseil d'administration valide les choix pédagogiques pour la rentrée 2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0